

CONSEILLER DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS/DIRECT- MUT.INT.-EXT.-ART.L 332-8



Offre n° 002A230100919523

Publiée le 23/01/2023

Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS AJACCIEN

Site ALBAN - Bâtiment G et H - 18 Rue du Comte de Marbeuf
20000 AJACCIO

Lieu de travail : AJACCIO

Poste à pourvoir le : 28/02/2023

Date limite de candidature : 24/02/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Gestion des ressources humaines > Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Grade(s) recherché(s) : Adjoint technique

Adjoint technique principal de 2ème classe

Adjoint technique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Chargé ou chargée de projet GPEEC](#)
[Conseiller ou conseillère mobilité et parcours professionnels](#)

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi :

Conseiller de prévention des risques professionnels

(homme/femme)

Auprès de la Direction des ressources humaines mutualisée

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 10 communes et près de 80 000 habitants.

Elle rayonne sur un bassin de vie de 100.000 habitants soit le tiers de la population insulaire.

Ce territoire entre mer et montagne recèle une culture et une histoire particulièrement riche. Sa capitale régionale reste une ville à forte identité, et bénéficie d'un dynamisme nouveau attesté par son essor démographique.

La CAPA dispose des compétences relatives à l'aménagement de l'espace communautaire, au développement économique, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la création ou l'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire, la création ou l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire, l'eau potable, l'assainissement, et l'environnement.

La Direction des ressources humaines mutualisée CAPA/Ville d'Ajaccio est composée de deux directions adjointes : l'une en charge de la gestion du personnel, de la paye et des déplacements et l'autre en charge de la GPEC, de la formation, de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail.

La CAPA lance aujourd'hui un appel à candidatures, afin de pourvoir un poste de conseiller de prévention des risques professionnels auprès du service Prévention hygiène et sécurité des agents de la Direction des ressources humaines mutualisée.

Ce service intervient sur l'ensemble des directions et des services de la Ville d'Ajaccio et Communauté d'Agglomération.

Liaisons hiérarchiques : Rattachement hiérarchique auprès du Chef du service Prévention et sécurité des agents.

Liaisons fonctionnelles : Echanges réguliers avec l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération et de la Ville d'Ajaccio.

Externes : collectivités territoriales, partenaires publics (CNFPT, CDG, FIPHFP...), Organismes de formation, organismes de prévention.

Description du poste :

Au sein du service prévention des risques professionnels sur la base d'une lettre de cadrage de l'autorité territoriale et sous la responsabilité hiérarchique du chef de service prévention, assiste et conseille l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels.

Coordonne l'activité des assistants de prévention des secteurs d'intervention définis sur la lettre de cadrage.

Participe et contribue à l'ensemble des projets transversaux du service (handicap, comités de pilotage dédiés à la santé, qualité et sécurité au travail, instances de dialogue social etc.)

Conditions statutaires :

Poste à pourvoir par recrutement d'un cadre de la fonction publique territoriale ou par voie contractuelle.

Rémunération :

Conforme au statut + régime indemnitaire

Missions / conditions d'exercice :

Les missions :

Participation à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Analyser les risques professionnels et les conditions de travail.

Intervenir sur les thématiques d'aménagement des locaux, d'achats d'équipements, d'organisation du travail et de qualité de vie au travail.

Participer à l'élaboration et coordonner la mise en œuvre du programme pluriannuel de prévention.

Établir des recommandations relatives à l'aménagement des locaux et des postes de travail dans le cadre du maintien dans l'emploi ou l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Conseil et assistance auprès de l'autorité territoriale, du FSSCT, des services et des agents

Conseiller l'autorité territoriale et les services dans la définition des actions de prévention.

Formuler des avis, des propositions et rédiger des rapports d'aide à la décision.

Alerter l'autorité territoriale en cas de constatation de non-respect des dispositifs de prévention et pour faire cesser à un danger grave et imminent et demander la protection des personnes.

Proposer et argumenter, avec la ligne hiérarchique, sur les moyens de la mise en œuvre.

Définir et argumenter les missions, objectifs prioritaires et les résultats attendus (contrat d'objectifs).

Assister, avec voix consultative, aux réunions du FSSCT ou du CST dans le cadre de son périmètre d'intervention.

Analyse des accidents de service, des accidents de travail et des maladies professionnelles

Réaliser les enquêtes après accidents et incidents en lien avec le FSSCT.

Proposer une organisation des secours internes.

Mise en place et suivi de la démarche d'évaluation des risques professionnels

Contribuer à la rédaction et à l'actualisation du document unique.

Procéder aux mesures physiques des ambiances de travail relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

Analyser les situations de travail.

Coordination technique des missions des assistants de prévention

Coordonner le réseau des assistants de prévention et leurs actions.

Animer des réunions de travail.

Mettre en place des outils collaboratifs (outils communs, plate-forme d'échanges, etc.).

Définir un calendrier d'actions et des indicateurs de suivi des actions.

Élaboration de rapports, bilans et statistiques relatifs à la santé et à la sécurité et suivi des registres obligatoires

Réaliser des bilans statistiques sur les accidents.

Participer à l'élaboration du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Élaborer des tableaux de bord de suivi des actions de prévention.

Formuler et communiquer un avis consultatif dans le cadre de FSSCT ou du CST.

Veiller à la bonne tenue des documents réglementaires et exploiter les observations des registres de santé et de sécurité au travail.

Actualisation des connaissances et veille réglementaire et technique

Identifier, rechercher, recueillir, analyser et diffuser des informations ciblées et valides.

Enrichir des bases documentaires et d'information.

Information, sensibilisation et formation à la santé et sécurité au travail

Contribuer à l'élaboration d'un plan de formation en santé et sécurité au travail.

Concevoir des outils spécifiques d'information pour sensibiliser les agents à une réglementation, un dispositif de santé et de sécurité au travail.

Concevoir, animer et évaluer une action d'information et de sensibilisation.

Participer et/ou animer les réunions.

Aide au montage des dossiers du comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT).

Assister avec voix consultative aux réunions de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (membre de droit).

Missions complémentaires : Appui ponctuel du référent handicap dans le cadre de ses missions en lien avec la convention entre le FIPHFP, la Ville d'Ajaccio et la CAPA.

Profils recherchés :

Caractéristiques personnelles recherchées :

- Discrétion, Réserve ;
- Capacité d'écoute et de dialogue ;
- Rigueur ;
- Capacité d'organisation et d'analyse ;
- Capacité de communication et négociation ;
- Capacité et esprit d'analyse, force de conseils et de proposition ;
- Compétences rédactionnelles ;

Formation :

Niveau bac + 2 à bac + 3 (DUT Hygiène et sécurité à licence qualité sécurité environnement)

Formation initiale obligatoire de conseiller de prévention à réaliser suite à la nomination (7 jours)

Une formation de formateur Sauveteur Secouriste du travail ou formateur en prévention des risques liés à l'activité physique ou formation d'assistant de prévention des risques professionnels serait un plus apprécié.

Permis de conduire B obligatoire

Filières et cadre d'emploi : Filière administrative / Cat. B

Filière technique / Cat. B

Expérience :

Expérience exigée dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales ;

Connaissances :

- * Maîtrise de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail : code du travail, réglementation santé et sécurité FPT, contrôles techniques, rapports de vérification etc
- * Méthode d'évaluation des risques professionnels
- * Fonctionnement et attributions du CHSCT et du CT
- * Principes de droit, réglementation et jurisprudence en matière de responsabilité pénale et administrative
- * Principes généraux de prévention
- * Données scientifiques et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail
- * Techniques d'analyse des situations de travail
- * Techniques de recueil d'information et de diagnostic
- * Bilan annuel des accidents et maladies professionnelles
- * Principes généraux en ergonomie, conception des lieux de travail, aménagement des postes de travail, impact des ambiances physiques de travail (bruit, chaleur, vibrations, lumière, etc.) sur la santé
- * Plan de formation, obligation réglementaire de formation en santé et sécurité du travail
- * Documents, registres réglementaires et consignes en matière de santé et de sécurité au travail
- * Procédures d'alerte et de retrait
- * Techniques d'intervention (secourisme et incendie)
- * Techniques d'information et de communication
- * Supports et circuits d'information
- * Techniques rédactionnelles
- * Tableaux de bord et indicateurs de gestion
- * Maîtrise des outils bureautiques (pack office) et connaissance souhaitée des applicatifs métiers dédiés ASTRE RH, Business Object)

Contact

Informations complémentaires :

Toutes les candidatures (lettre de motivation + CV) devront être adressées avant le 24 février 2023 à :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Direction des ressources humaines

Site Alban □ Bâtiment G et H

18 rue Antoine Sollacaro

20000 Ajaccio

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.